

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BÉDOIN



**Bédoin**  
MONT VENTOUX

Département de VAUCLUSE  
Arrondissement de CARPENTRAS

**Séance du 03 mai 2023**

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 28/04/2023

Date de publication : 04/05/2023

L'an deux mil vingt trois, le trois mai, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **BEDOIN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECO, M. Patrick ROSSETTI, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, M. Christophe CHAUMARD, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Patrick CAMPON.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECO.

Secrétaire : Mme Stéphanie CIPOLLA.

**N° MA-DEL-2023-040**

**OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS - PARCELLE F2351**

RAPPORTEUR: M. Patrick EMOND

Pour les besoins de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société Enedis a besoin d'établir à demeure une canalisation souterraine sur la parcelle cadastrée F2351, propriété de la commune.

Pour ce faire, le Conseil Municipal est appelé à autoriser la signature d'une convention de servitudes à titre gracieux au profit de la société Enedis.

Vu le projet de convention de servitudes proposé par la société Enedis,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver ladite convention jointe en annexe devant intervenir entre la Commune et la société Enedis,
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture

de Vaucluse le : 04/05/2023

et publication sur le site internet de la commune de

Bédoin le : 04/05/2023

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire, M. Alain CONSTANT**

La secrétaire de séance, Stéphanie CIPOLLA

